



Rapport d'activités

2019 - 2020

Un organisme financé par



Centraide
du Grand Montréal

Rapport d'activités

1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

PAGE

Table de matières

3

Résumé : Faits saillants 2019 -2020

5

1. Services d'information

17

2. Services de formation

22

3. Projet CNESST – Pour mettre fin au harcèlement au travail

27

4. Dossiers de recherche et interventions publiques

36

5. Concertation et collaboration avec d'autres organismes

43

6. Vie associative et bénévolat

48

7. Promotion

50

8. Gestion

Au bas de l'échelle

À LA DÉFENSE DES PERSONNES NON SYNDIQUÉES



Faits saillants 2019-2020

Quelques données générales témoignant de l'ampleur de nos activités

- **Les Services d'information:** ABE a reçu 2074 demandes d'information téléphonique, nous avons rejoint 1472 personnes, à majorité des femmes (63 %) et ouvert 483 dossiers. Nous avons donné 14 rencontres d'information, soit sept qui expliquent le traitement des plaintes et sept sur le processus de médiation à la CNESST, pour un total de 55 personnes rencontrées.
- **Les Services de formation :** ABE a reçu cette année 108 demandes de formation sur la Loi sur les normes du travail. En tout, nous avons rejoint 1080 personnes, majoritairement des femmes à 61 %.
- L'implication du **conseil d'administration** : Le conseil d'administration est très impliqué à Au bas de l'échelle. Il s'est rencontré au total à 14 reprises, dont deux fois avec l'ensemble des membres de la permanence.
- Le **Projet « Vers un milieu de travail sans harcèlement »** : En collaboration avec le Carrefour d'aide aux non-syndiqué-e-s de Trois-Rivières et Illusion emploi de Sherbrooke : 21 kiosques tenus, plus de 2600 pochettes d'information sur le harcèlement psychologique distribuées, 1000 modèles de politique pour les organismes communautaires partagés et 9 formations données.
- **Partenariat avec le Mouvement Action Chômage de Montréal** : Près de 50 personnes ayant reçu des services d'ABE ont pu bénéficier d'un accompagnement juridique gratuit par une avocate spécialisée en droit du travail du MAC.
- **Front de défense des non-syndiqués** : Deux rencontres régulières et quatre rencontres en sous-comité. Poursuite de la participation et de la mobilisation au sein de la campagne 5-10-15.

Au bas de l'échelle

À LA DÉFENSE DES PERSONNES NON SYNDIQUÉES



>> suite

Principales réalisations

- **Travailleuses et travailleurs d'agence de placement temporaire** : Adoption et mise en vigueur par le gouvernement du « Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires ». En grande partie le résultat de plusieurs années d'analyse, de documentation, de recherches, de consultations et de mobilisation pour Au bas de l'échelle afin de réglementer le secteur des agences de placement et d'obtenir de meilleures conditions de travail pour les travailleuses et travailleurs de ce secteur.
- **Comité consultatif sur les normes du travail de la CNESST** : Nomination par le ministre du Travail d'une travailleuse permanente d'ABE comme représentante des personnes salariées non syndiquée.
- **Projets de recherche** : Sur les personnes gagnant entre 15 et 19\$ l'heure avec le Service aux collectivités de l'UQAM ; Sur les conditions de travail dans le milieu communautaire avec le Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS).
- **Assemblée générale d'orientation**: Discussion avec les membres d'une modernisation de notre formule d'adhésion, tant technologique, que dans la révision de nos règlements généraux.

Apprentissages de l'année

- Offrir nos **services en mode virtuel**
- Modernisation de certaines **pratiques et procédures administratives** en mode accéléré, en raison du travail à distance occasionné par la situation sanitaire et qui demeureront en place.

Service d'information

2019-2020

information

1. Service d'information

767 HEURES de
service
téléphonique

2074 DEMANDES
d'information
reçues

1472 DEMANDES
d'information
répondues

483 Nouveaux
DOSSIERS
ouverts

205 SUIVIS
de dossiers

117 dossiers ouverts
mentionnant
qu'une PLAINTÉ a
été déposée

1.1. Le service d'information téléphonique

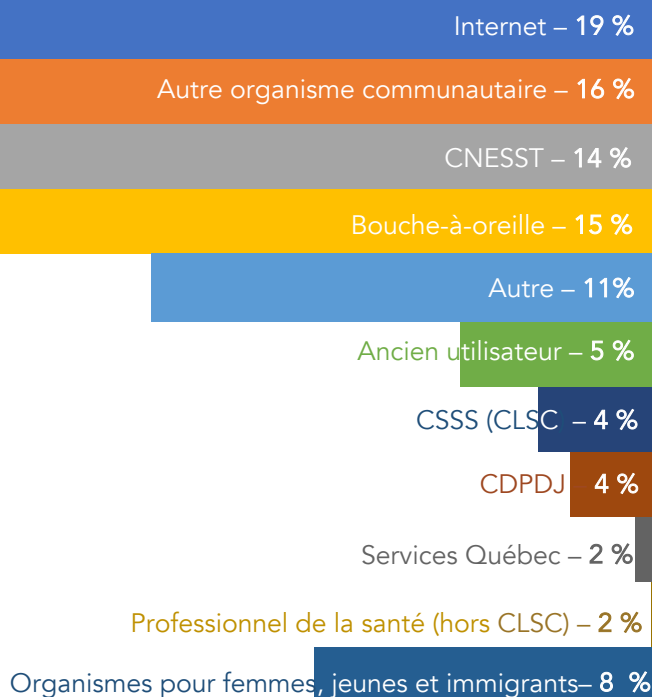
Le service d'information téléphonique d'Au bas de l'échelle est l'un des principaux moyens par lequel l'organisme entre en contact direct avec la population. Ce service gratuit est également l'un des principaux leviers de notre mission en tant qu'organisme de défense des droits et d'éducation populaire.

À travers ce service, nous sommes en mesure:

- D'informer les personnes non syndiquées des lois et recours qui peuvent s'appliquer à leur situation;
- D'offrir un soutien en proposant des stratégies qui peuvent être mises en place dans leur milieu de travail, afin de se prémunir contre des atteintes à leurs droits;
- De faire connaître les autres activités d'ABE ou de les référer vers d'autres ressources complémentaires;
- D'inviter les personnes à devenir membres d'ABE.

Les travailleuses et travailleurs qui nous contactent viennent vers nous après avoir fait des recherches associées à leur problématique sur le web, après avoir été référés par un organisme gouvernemental, comme la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), par un organisme communautaire ou encore, par une connaissance (bouche-à-oreille).

COMMENT LES PERSONNES ENTENDENT PARLER D'ABE ?



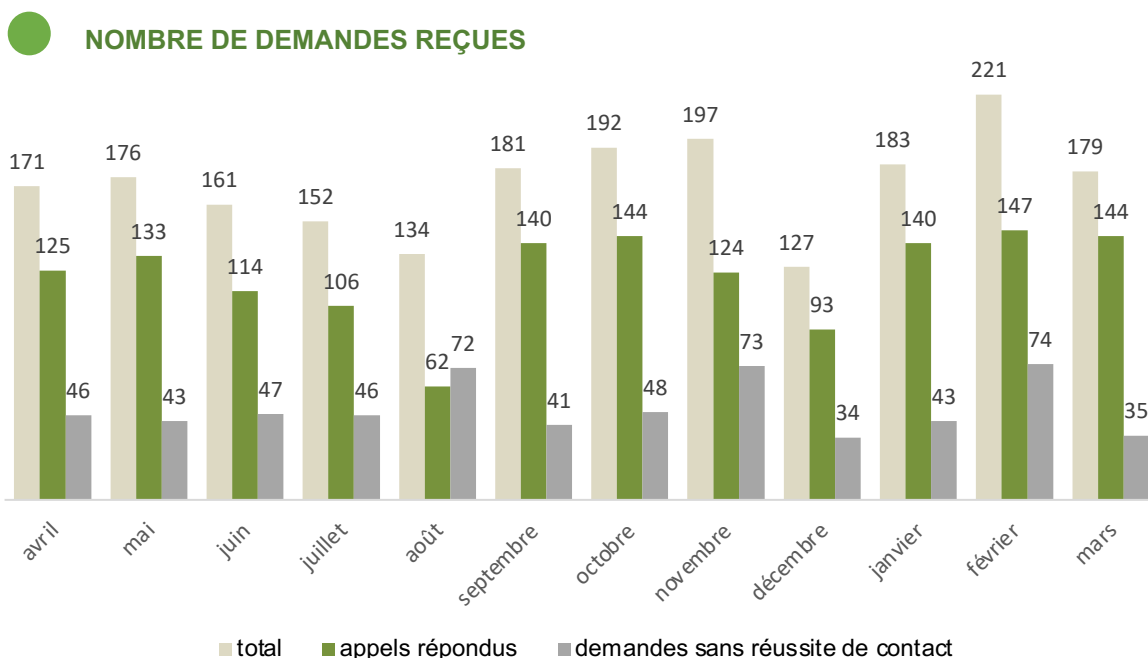
Au bas de l'échelle a un horaire habituel de cinq plages de service téléphonique par semaine. En 2019-2020, c'est 767 heures de service qui ont été offerts aux travailleuses et travailleurs pour répondre à leurs questions. Depuis le 14 janvier 2020, une sixième plage horaire a pu être ajoutée grâce au soutien financier de la CNESST pour la deuxième année de notre projet *Vers un marché du travail sans harcèlement* (voir p. 22).

Le service est offert en rotation par les membres de l'équipe de la permanence ainsi que deux stagiaires de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Nous avons également bénéficié une fois de plus de l'appui financier d'Emploi d'été Canada afin d'embaucher un étudiant durant la période estivale.

1.2 Nombre de demandes reçues et de dossiers ouverts

Le service d'information fonctionne par retour d'appel, c'est-à-dire que les travailleuses et travailleurs sont invités à laisser un message sur notre boîte vocale ou par courriel afin que nous puissions les rappeler durant nos heures d'ouverture du service. Chaque personne est rappelée et, s'il est impossible de la rejoindre, un message est laissé, l'invitant à communiquer à nouveau avec nous. Dans la majorité des cas, un deuxième message sera laissé si nous restons sans retour de sa part.

Cette année, nous avons donc pu répondre à 71 % des 2074 demandes reçues. Les demandes restées sans réponses sont dues à l'impossibilité de rejoindre ces personnes. Il s'agit de la première année pour laquelle nous disposons de cette statistique pour l'ensemble de l'année. En effet, par le passé, les statistiques ne tenaient pas compte de l'ensemble des demandes reçues, mais bien des personnes jointes. Nous continuerons donc de surveiller l'évolution de l'achalandage des demandes ainsi que notre capacité à y répondre. Le graphique suivant montre la demande mensuelle.



L'ouverture de dossier au service d'information ne se fait pas de façon systématique pour tous les appels reçus. En effet plusieurs appels concernent une demande d'information ponctuelle qui ne nécessitera vraisemblablement pas de suivi ou encore, il peut s'agir d'une demande s'éloignant de notre champ de compétence. Ces personnes sont alors référées vers des ressources plus appropriées par exemple, en matière de santé et sécurité au travail, d'assurance-emploi ou encore auprès d'institutions telles que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ou le Programme du travail fédéral.

Sur les 1472 entretiens téléphoniques tenus, ce sont 483 nouveaux dossiers qui ont été ouverts. L'ouverture des dossiers se fait de façon à documenter plus en détail les situations dans lesquelles une personne a la possibilité d'exercer un recours à la CNESST en vertu de la loi sur les normes du travail (LNT). Il peut s'agir aussi d'une situation qui comporte un intérêt juridique particulier. De plus, les personnes pour qui nous ouvrons un dossier nous contactent souvent plus d'une fois et c'est pourquoi nous avons répondu cette année à 205 appels de suivis.

1.3. Type de problèmes vécus

Nous nous concentrons ici sur le type de problématiques vécues par les personnes nous ayant informé avoir exercé un recours à la CNESST. Ce sont 117 personnes qui ont exercé au moins un recours, mais plusieurs d'entre elles ont exercé plus d'un recours à la fois, pour un total de 195 plaintes dont nous avons été informées. Certaines personnes peuvent évidemment avoir exercé des recours sans que nous en soyons informés, suite à l'information que nous leur avons transmise.

L'échantillonnage du nombre de personnes nous ayant informés du dépôt d'une plainte est similaire à celui de l'an dernier (112 personnes). Cependant, on remarque une hausse importante dans la proportion de plaintes qui sont déposées relativement à du harcèlement psychologique.

En effet, l'an dernier, 33 % des plaintes avaient été déposées en vertu du recours pour harcèlement psychologique ou sexuel, alors que cette année, cette proportion bondit à 38 %. Ce sont les plaintes pour une pratique interdite qui arrivent en deuxième rang avec, 23 % des plaintes déposées, alors qu'elles arrivaient en troisième rang l'an dernier. Les plaintes pour congédiement injuste sont quant à elles en baisse passant de 26 % à 20 %. Les plaintes pécuniaires ou administratives arrivent encore une fois au dernier rang, mais, avec une hausse, passant de 15 % à 19 %.

Motifs des plaintes LNT déposées

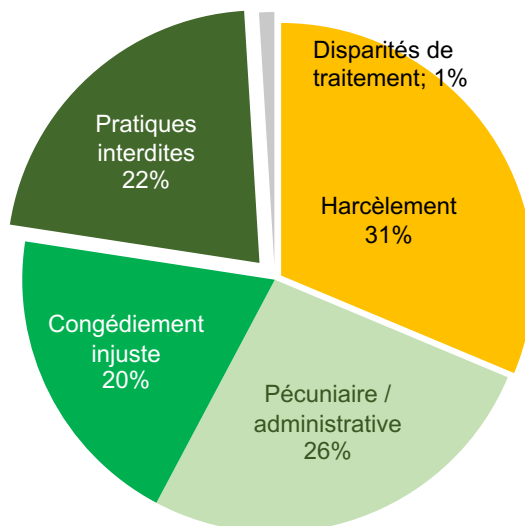
Plaintes pécuniaires/ administratives	19%
Plaintes de pratiques interdites	23%
Plaintes de congédiement injuste	20%
Harcèlement	38%

Rencontres collectives d'information

PLAINTES
7

MÉDIATION
7

Voici, en comparaison des plaintes déposés, les infractions constatées sur l'ensemble des dossiers ouverts



1.4 .

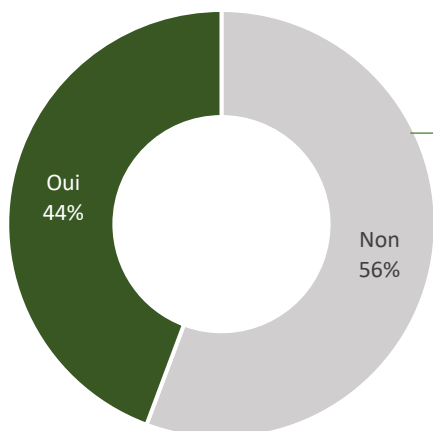
Portrait des personnes pour qui un dossier a été ouvert

L'information recueillie dans les dossiers nous permet de dresser ici un portrait sommaire des personnes qui nous contactent.

98 % sont non syndiquées;
63 % sont des femmes;
55 % ne sont plus à l'emploi;
44 % sont issues de communautés culturelles
45 % ont moins de deux ans de service continu;
33 % ont de plus de 50 ans;
13 % de personnes ont 30 ans et moins;
19 % comptent plus de dix ans de service continu;

89,2 % ont le français comme langue d'usage, 10,1 % l'anglais et 0,6 % une autre langue (principalement l'espagnol).

Ce portrait est similaire d'une année à l'autre. Cependant, les personnes issues de communautés culturelles représentent quant à elles 44 % des personnes pour qui un dossier a été ouvert, soit une augmentation significative pour une deuxième année consécutive (40% l'an dernier et 35% l'année précédente).



Genre



Langue



Communautés culturelles

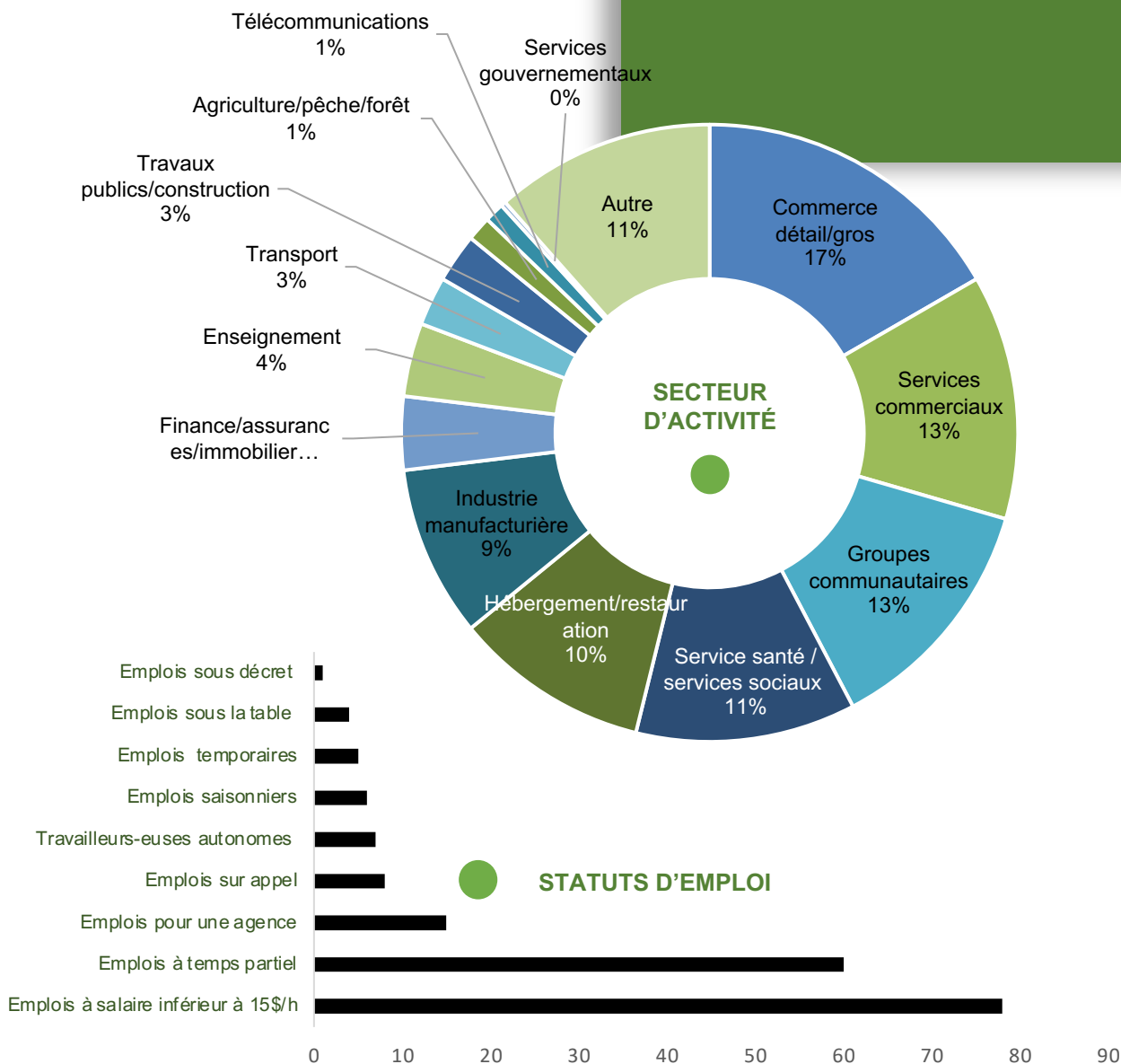
Voici le lieu d'origine des personnes s'identifiant comme faisant partie d'une communauté culturelle:

Afrique – Maghreb	19%
Amérique Latine	17%
Europe (ouest et centre)	16%
Non précisé / autre	13%
Afrique (sauf Maghreb)	12%
Asie	7%
Moyen-Orient	6%
Europe de l'Est	5%
Antilles	4%
Amérique du Nord	2%
Premières Nations	0%

La seule différence marquée en comparaison de l'année dernière concerne les personnes originaires d'Asie qui représentaient 2,8 % des personnes issues de communautés culturelles l'an dernier comparativement à 7 % pour cette année.

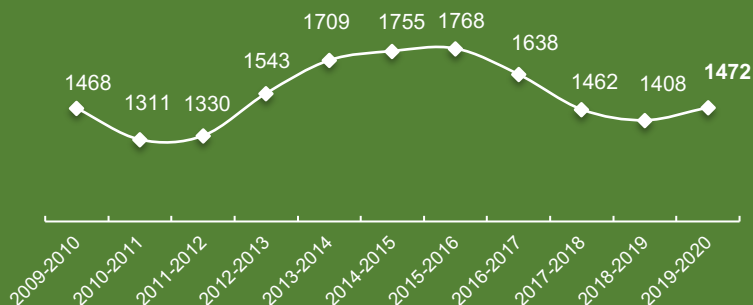
Les principaux secteurs d'activités des personnes pour qui un dossier a été ouvert se détaillent comme suit :

« Je tenais à vous redire comment j'ai apprécié votre diligence, votre professionnalisme et la clarté avec laquelle vous avez répondu à mes questions. Franchement, grâce à vous je me sens mieux équipée pour affronter cette négociation »



« Continuez à informer les citoyens de leurs droits, si vous saviez quelle différence cela peut apporter à la communauté. Par expérience, je sais que ce n'est pas tout le monde qui va porter plainte, car la peur prend le dessus, mais grâce à votre organisme, on peut faire un grand changement dans le monde »

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES RÉPONDUES



1.5.

Les rencontres d'information

14

Rencontres

62

Participant.es

L'éducation populaire étant au cœur de notre action, nous offrons une programmation régulière de deux types de rencontres d'information collective qui s'adressent principalement aux personnes ayant fait appel à notre service d'information individuel :

Rencontre sur les plaintes à la CNESST

On y explique en détail les quatre principales plaintes reçues à la division des Normes du travail. Bien que les personnes aient déjà été informées de chacune des plaintes qui pourraient s'appliquer à leur situation, la rencontre vise à approfondir certaines notions pour que les travailleuses et travailleurs se sentent plus en confiance dans le dépôt de leur plainte. Il s'agit aussi d'aborder pour chacune des plaintes, les réparations prévues par ces recours et les étapes du traitement des plaintes par la CNESST afin de démystifier ce processus légal parfois intimidant.

Rencontre sur la médiation à la CNESST

Cette rencontre s'adresse aux personnes qui ont déjà déposé une plainte. Elle vise à les outiller pour se préparer au processus de la médiation et être en mesure de s'y présenter avec plus de confiance en elles. Nous y abordons notamment les objectifs de la médiation, les avantages et inconvénients, le déroulement ainsi que le contenu et la négociation d'un règlement.

Ces rencontres sont gratuites et d'une durée de trois heures chacune. Il est fortement recommandé que les personnes désirant assister à la rencontre sur la médiation assistent d'abord à celle portant sur les plaintes.

Sur la programmation des 16 rencontres prévues, 14 ont eu lieu. Une rencontre en décembre n'a eu aucune présence en raison d'importantes intempéries et une autre, prévue en mars, a dû être repoussée après la fin de l'année financière, en raison de la situation sanitaire. Nous avons en effet adapté nos rencontres d'information à un format virtuel pour nous conformer aux conditions imposées par les consignes sanitaires.

Ce sont donc 62 personnes qui ont assisté aux rencontres d'information. La participation est graduellement à la baisse depuis maintenant quatre ans. Initialement, certains avantages pouvaient y être vus, notamment pour permettre plus d'échanges en petits groupes. Cependant, nous pourrions maintenant accueillir plus de personnes, tout en permettant encore ces échanges. Un retour aux relances téléphoniques systématiques des personnes inscrites serait à privilégier. Dans la dernière année, nous avons plutôt opté pour des relances par courriel.

1.6.

L'évaluation de la satisfaction

Chaque personne qui assiste à la rencontre reçoit un formulaire d'évaluation à remplir. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 85 %. Pour chacune des rencontres, les personnes qui participent sont appelées à évaluer la pertinence de l'information reçue, la clarté avec laquelle l'information est transmise, leur sentiment de confiance et de connaissance suite à la rencontre, le degré de réponse à leurs attentes, le temps d'échange ainsi que l'horaire et la durée de la rencontre.

En tenant compte des réponses « Tout-à-fait d'accord » et « plutôt d'accord » à chacun des énoncés, la satisfaction varie entre 93 % et 100 % pour les deux rencontres. Si on prend seulement en considération les réponses « Tout-à-fait d'accord » on remarque cependant que, suite à la rencontre portant sur les plaintes, les gens sont moins nombreux à se sentir complètement confiants dans la poursuite de leur processus de plainte à la CNESST. Ce sont effectivement seulement 64 % des gens qui répondent être tout-à fait en accord avec cet énoncé (96 % en incluant les personnes plutôt d'accord). Ce sentiment est toutefois normal puisque la rencontre suivante répond à plusieurs de leurs questions laissées en suspens.

« Je tiens à vous dire à quel point vous m'avez aidée (...) J'ai apprécié la rigueur des informations, leur précision et votre bonne connaissance du processus de médiation. Sans oublier votre empathie et votre gentillesse. J'ai appris et je suis contente de vous avoir connue. Merci encore et continuez votre beau travail, l'organisme Au bas de l'échelle est essentiel! »

« J'ai vraiment apprécié le contenu et la clarté de la rencontre. Très belle présentation. Très bonne écoute la part de la formatrice et ça valait le déplacement! Merci! »

1.7.

Collaboration avec l'Université de Montréal – Stage en milieu communautaire

Depuis plusieurs années, ABE est l'un des organismes avec lequel la Faculté de droit de l'Université de Montréal collabore pour les stages en milieu communautaire.

Nous accueillons donc deux étudiants de deuxième ou troisième année pour les initier au droit du travail. Nos stagiaires contribuent activement à notre mission en nous accordant en tout 360 heures de contribution de septembre à avril. Environ 45 heures pour chacun d'entre eux sont destinées à leur fournir une formation légale et à les intégrer graduellement à répondre aux appels.

Afin de respecter les attentes de l'Université, ainsi que d'assurer l'exactitude des renseignements transmis par notre service d'information, les stagiaires sont supervisés, à tour de rôle, par des membres de la permanence. Ces jeunes étudiantes et étudiants reçoivent 6 crédits pour compléter ce stage. Cette expérience permet des apprentissages concrets et elle est non seulement bénéfique pour Au bas de l'échelle, mais très enrichissante pour ces juristes en devenir tel qu'en témoigne l'une de nos stagiaires :

« En choisissant de faire un stage en milieu communautaire, j'avais comme attente de me rapprocher de la clientèle qui a un besoin en droit pour pouvoir favoriser un meilleur accès général à la justice et aider les gens. De plus, bien que la théorie soit importante, j'avais envie de vivre une première expérience pratique en lien avec le droit. Je crois que la pratique est plus que nécessaire dans notre cursus et cela permet de faire des liens avec la théorie apprise justement. Toutes ces attentes ont été remplies avec brio. »

Marika Couture et Michel Cobti
Les stagiaires de la faculté de
Droit de l'Université de Montréal
2019-2020



**1.8.
Collaboration avec
le Mouvement
Action-Chômage
de Montréal
(MAC)**

POUR NE PAS ÊTRE SEUL.E FACE À L'EMPLOYEUR LORS DE LA MÉDIATION

ACCOMPAGNEMENT AUX NORMES DU TRAVAIL



MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL

514-271-3184

médiation@macmtl.qc.ca

macmtl.qc.ca

Ce projet-pilote est réalisé grâce à l'appui d'Au bas de l'échelle et à la participation financière du ministère de la Justice du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice 2018-2019.

Justice
Québec

Au
bas de
l'échelle
LA DÉFENSE
DES VÉRITÉS

Au bas de l'échelle a appuyé sans hésiter l'initiative du MAC de Montréal de mettre sur pied un projet pilote d'accompagnement à la médiation devant la division Normes du travail de la CNESST. Le projet s'est déroulé entre juillet 2019 et mars 2020. Durant cette période, nous avons pu faire la promotion de cet accompagnement auprès de personnes qui appelaient à la ligne d'information téléphonique et, plus particulièrement, auprès des participantes et participants à nos rencontres collectives d'informations. En effet, bien que nos rencontres visent à aider les personnes à se préparer au processus de la médiation, nombreuses sont celles qui témoignent tout de même ressentir un déséquilibre des forces lors de la médiation. Les personnes que nous avons référées au MAC pour ce service (environ une cinquantaine) ont pour la plupart bénéficié de l'accompagnement gratuit d'une avocate lors de leur rencontre de médiation et ce, peu importe leurs revenus. Nous souhaitons que de telles initiatives soient à nouveau possibles puisque nous constatons que la demande pour un tel service est grande.

1.9.

Impacts de la COVID-19

La pandémie a affecté l'ensemble des milieux de travail et Au bas de l'échelle n'a pas été épargnée ! Dès les premières consignes sanitaires, nous avons pris les mesures nécessaires et privilégié le télétravail. Nous avons été rapidement fonctionnelles et avons pu poursuivre nos activités essentielles. Une de nos priorités a été de maintenir le service d'information téléphonique en fonction, et ce, malgré la fin abrupte du stage avec l'Université de Montréal en raison de la situation sanitaire.

Bien que nous étions déjà en réflexion sur les meilleurs moyens d'informatiser l'ensemble des outils utilisés au service d'information, le processus s'en est retrouvé grandement accéléré. L'équipe d'Au bas de l'échelle est toutefois heureuse d'avoir réussi à maintenir son service d'information téléphonique ouvert, sans interruption. Les demandes d'information suite aux annonces du 13 mars étaient criantes et les travailleuses et travailleurs se retrouvaient dépourvus face à cette situation de mise à pied massive.

Cette situation a aussi nécessité de nous tenir à jour dans un contexte en constante évolution, afin de pouvoir transmettre une information juste et pertinente aux travailleuses et travailleurs. Nous avons eu la chance de bénéficier d'une collaboration extraordinaire avec Me Dalia Gesualdi-Fecteau, qui a coordonné bénévolement un ouvrage de référence destiné à divers intervenantes et intervenants et aux travailleuses et travailleurs est intitulé: *La Foire aux questions : Les droits des travailleuses et des travailleurs face à la COVID-19*. Ce document, sous forme de GoogleDoc, a été un outil de référence précieux. Il l'est d'ailleurs encore grâce aux nombreuses mises à jour qui ont été faites. La conjoncture a fait en sorte que les programmes gouvernementaux mis en place ont en effet connu plusieurs modifications. Nous avons également partagé largement ce document à nos différents contacts sur le terrain et dans les médias sociaux.

Finalement, tel que mentionné précédemment, les rencontres d'informations collectives ont dû aussi être adaptées pour être offertes par vidéoconférence. Des belles réussites à souligner pour Au bas de l'échelle !



Séances de formation

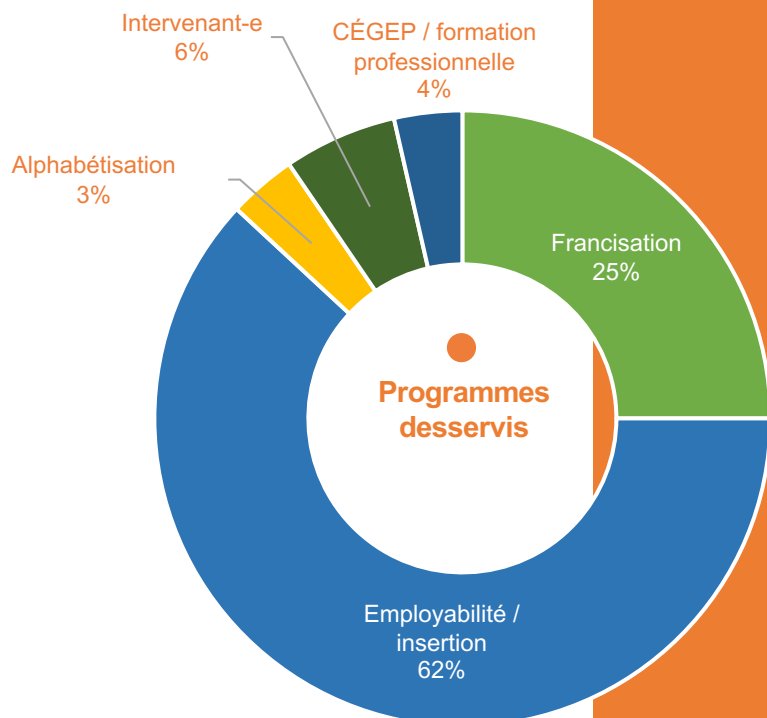
2019-2020

formation

2. Séances de formation

Grâce à la collaboration de 45 organismes et regroupements communautaires, Au bas de l'échelle a pu rejoindre plus de 1 080 personnes à travers 84 séances de formation portant sur la Loi sur les normes du travail (LNT).

Le nombre total de formations montre une diminution de 13% comparativement à l'année dernière, où un total 97 formations ont été offertes. Toutefois, le nombre réel de demandes reçues, traitées et panifiées a été de 108, soit 11% d'augmentation. Malheureusement, au cours de 2019-2020, 24 formations ont été annulées par les groupes demandeurs, notamment à la fin de l'année financière lorsque la situation sanitaire liée à la COVID-19 a provoqué à l'arrêt temporaire des activités.



1080 participant.es

108 demandes de formation

84 formations offertes

70 séances régulières LNT

9 séances en harcèlement au travail

5 formations pour les intervenant.es d'organisme

45 groupes partenaires

GENRE



61%
femmes



39%
hommes

2.1. Usagers et participant-es

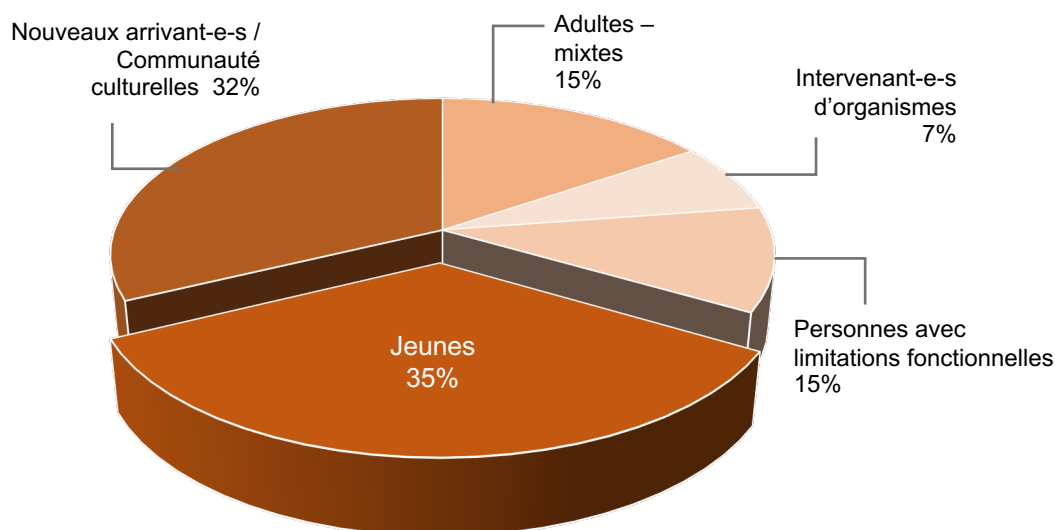
Au bas de l'échelle est devenu un partenaire incontournable pour les groupes offrant des services d'intégration en matière d'employabilité et insertion social et professionnelle visant des clientèles diversifiées.

D'un côté, plus de 62% de séances ont été données dans le cadre des programmes de soutien en matière de recherche d'emploi et de préparation au marché du travail et 25% dans de programmes de francisation. D'un autre côté, personnes participant à des programmes d'alphabétisation ainsi qu'à des programmes postsecondaires ont représenté 7% des usagers de services de formation

Quant au genre de participant-es aux séances, tel qu'aux années précédentes, nos formations rejoignent un nombre important de femmes. Cette année, elles ont représenté 61 % des usagers, 4,2% plus que l'année dernière.

En ce qui concerne le profil de participant-es, 35 % ont été de jeunes et 32 % ont été des personnes nouvellement arrivées en Québec. Des personnes ayant de limitations fonctionnelles et d'autres groupes mixtes d'adultes comptent 33 %. En comparant les résultats de l'année précédente, la proportion de nouveaux arrivant-es a baissé en 15% et augmenté en 9% pour ce qui est de la population dans la catégorie « jeunes ». Ces deux groupes restent cependant les groupes les plus courantes parmi les usagers de services de formation.

À propos des régions desservies, 70 formations ont eu lieu à Montréal donc 83% tandis que 17%, soit 14 séances ont été données dans de villes voisines, Berthierville, Châteauguay, Laval, Longueuil, Saint-Hyacinthe, St- Bruno, Saint-Léonard, Saint-Hubert, et Ste-Geneviève.



2.2.

Types de formations



Séances régulières

Les séances de formation permettent Au bas de l'échelle d'informer et d'outiller les citoyens et citoyennes pour mieux pour faire valoir leurs droits au travail. La séance régulière sur la Loi sur les normes au travail présente les notions de tel que le salaire minimum, le bulletin de paye, les heures supplémentaires, les congés, la fin du contrat de travail, le congédiement injuste, les recours disponibles ainsi que plusieurs conseils pratiques pour faire respecter ses droits et prévenir les difficultés. Un total de 70 formations sur la LNT ont été données en 2019-2020.



Séances sur le harcèlement au travail

En outre, au financement soutenu de notre bailleur principale Centraide, les fonds accordés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail se sont ajoutés pour bonifier le service de la formation d'Au bas de l'échelle depuis 2018. En effet, dans le cadre du projet « Pour mettre fin au harcèlement au travail » le contenu d'une formation à ce sujet a été conçu et mis à l'essai, deux membres de l'équipe de la formation ont été formées et outillées et au cours de 2019-2020, 9 séances ont sur le harcèlement psychologique et sexuel au travail ont été offertes gratuitement auprès de groupes clients.



Séances aux intervenant-es

Des formations sur mesure sont aussi offerts selon les besoins particuliers de groupes demandeurs. Au bas de l'échelle contribue à ce que les intervenantes d'organismes bonifient leurs connaissances et demeurent à l'affût des lois en matière du travail au Québec. Au cours du 2019-2020, 6% des séances soit 5 formations ont accueilli plus d'une vingtaine d'intervenant-es travaillant directement avec de la population vulnérable. Une de ces formations a été une formation d'une journée où tant la Loi sur les normes du travail que le volet du harcèlement au travail sont abordées en profondeur. À cette formation, 6 intervenant-es d'organisme ont participé le 5 décembre 2019.



Formation juridique

Avec la contribution précieuse de *Mme Stéphanie Bernstein*, professeure et chercheuse au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM et ancienne travailleuse d'ABE, nous avons offert la formation juridique 2019. Pour un total 18 heures d'instruction, les nouveaux stagiaires prévenants de l'université de Montréal ainsi que trois intervenantes d'organisme ont participé à cette formation de trois séances les jours les 24, 25 août et 7 septembre 2019 aux locaux que la CNS a généreusement a mis à disposition d'Au bas de l'échelle.

2.3. Évaluation des séances

À la fin de chaque séance, les participant-es sont invité-es à remplir un court sondage qui vise à recueillir leur avis en vue de l'amélioration de nos formations. Plusieurs éléments sont évalués et en générale, le niveau de satisfaction reste très élevé comme dans les années précédentes.

Pour l'année 2019-2020, d'un échantillon de 766 sondages, 98,4 % personnes disent avoir beaucoup apprécié ou assez apprécié la formation. Cela correspond à une augmentation du 4,06 % par rapport l'année précédent où le niveau de satisfaction était au 94,34 %. Le tableau suivant résume le niveau de satisfaction selon plusieurs critères :

	Beaucoup	Assez	Peu	Pas du tout	Pas de réponse
Appréciation générale	73,9	24,5	0,8	0,0	0,8
Connaissance	68,8	28,7	1,8	0,3	0,8
Clarté du langage	77,5	19,7	2,1	0,1	0,7
Dynamisme	54,4	39,3	5,2	0,4	1,0

2.4. Équipe de la formation

Au début de l'année 2019-2020, l'équipe de la formation comportait trois formatrices et un formateur. En raison de l'absence de deux de ses membres la plupart de l'année, une nouvelle formatrice a été recrutée à l'été 2019 et s'est jointe à l'équipe. Depuis l'automne 2019, trois formateurs ont eu la responsabilité de répondre aux besoins de formation des groupes demandeurs. Déjà très connus par nos partenaires, les membres de l'équipe de formation agissent comme des ambassadeurs d'Au bas de l'échelle.

La réussite des services de formation est le résultat d'un étroit travail de collaboration avec l'équipe de la permanence et leur engagement envers le mandat d'ABE. Voici l'équipe de la formation 2019-2020 par ordre d'ancienneté:

Daniel Jean	27 ans
Marie-Philippe Bourget	11 ans
Susana Ponte Rivera	5 ans
Anik Paradis	4 ans
Alexie Tétreault	1 an

98,4 %
taux de satisfaction

« Excellente formation. J'ai appris beaucoup sur la LNT et trouvé le jeu de questions et réponse a été très apprécié. »

« Poursuivez vos démarches pour hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure. »

« Merci beaucoup ! Très belle énergie et souriante formatrice répond aux questions sans perdre de temps. J'ai adoré. »

« SVP prévoyez séances plus longues. Continuez le bon travail ! »

Projet
Vers un marché du
travail sans harcèlement

2019-2020

information

3.

Projet – Vers un marché du travail sans harcèlement

Durant l'année financière 2019-2020, nous avons obtenu le renouvellement du soutien financier de la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) pour le projet « Vers un marché du travail sans harcèlement ».

Ce financement vise à favoriser les bonnes pratiques en matière de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail. La première année du projet se déroulait de décembre 2018 à novembre 2019. Nous poursuivons maintenant nos efforts dans cette deuxième année du projet, qui devait se dérouler de décembre 2019 à novembre 2020. Par contre, en raison de la situation sanitaire qui s'est déclarée à la fin mars, nous avons dû revoir notre échéancier et le projet se prolongera jusqu'en avril 2021.

Réalizations 2019-2020

- ABE a tenu deux rencontres avec les **organismes partenaires**, Illusion Emploi et le CANOS

- Nous avons lancé officiellement la **trousse de sensibilisation** le 23 avril 2019 et le lancement auprès de nos membres lors de l'AGA de septembre 2019.

- ABE et les organismes partenaires ont tenu 21 journées de **kiosques** dans les régions de Montréal, de l'Estrie et de la Montérégie. Certains se sont déroulés dans des événements tels le Salon de l'immigration de l'intégration au Québec ou encore diverses éditions du Salon Événement Carrières. Nous avons aussi tenu des kiosques dans des foires commerciales ainsi que lors de journées thématiques dans des établissements d'éducation.

- Un des kiosques a été transformé en « kiosque ambulant » qui a consisté,



Les équipes de Illusion Emploi, le CANOS et Au bas de l'échelle – décembre 2019

avec l'aide d'une bénévole, à faire une tournée de 80 organismes communautaires de la région de Montréal. Pour cette tournée, des endroits comptant plusieurs organismes ont été ciblés : *Le monastère du Plateau Mont-Royal (12 organismes), la CDC Côte-des-Neiges (14 organismes), Solidarité Ahuntsic (8 organismes et 8 autres organismes à proximité), la Maison Parent Roback (18 organismes) et le Centre justice et foi – Maison Bellarmin (2 organismes).*

- Nous avons offert neuf formations gratuites, principalement dans des organismes en employabilité ou des centres de formation. Elles ont eu lieu à Montréal, Laval, Saint-Jean-sur-Richelieu, Drummondville et Trois-Rivières.
- Plus de 2600 pochettes distribuées. En plus de la distribution lors des kiosques, des formations et divers autres événements, nous avons fait des envois postaux notamment pour deux écoles de francisations.
- ABE a tenu 12 plages additionnelles à son service d'information téléphonique (entre le 14 janvier et le 31 mars juin 2020) afin d'être en mesure de répondre à davantage de demandes d'informations.
- Plus de 1000 modèles de politiques ont été distribués. En plus des envois électroniques, les organismes visités dans le « kiosque ambulant » ont reçu une copie et ont pu en profiter pour s'informer plus en détail sur les mécanismes de prévention à mettre en place dans leur milieu de travail.
- Traduction vers l'anglais des outils développés lors de la première année du projet
- Construction d'une page web spécifique au projet. Celle-ci sera accessible sur le site Web d'Au bas de l'échelle le site sous peu.
- Élaboration d'une campagne afin d'augmenter la visibilité du projet à la fois médias traditionnels et les médias sociaux en collaboration avec l'agence Upperkut.
- L'élaboration d'une première proposition de scénarios pour une série de capsules vidéo à diffuser sur les réseaux sociaux. Cette proposition a toutefois été élaborée avant le début des consignes de distanciations sociales. Des alternatives devront donc être prévues puisque ces mesures sanitaires perdurent plus longtemps qu'initialement escomptées.



2. Projet Vers un marché du travail sans harcèlement



« Je suis bien contente de voir un kiosque qui parle d'un sujet tabou et silencieusement accepté. (...) »

« Très belle formation. On aurait dû l'avoir plus tôt. J'en ai appris énormément et on va faire le suivi pour mettre en place notre politique contre le harcèlement psychologique. »

« Pour la politique, tout ce qui y est inscrit allait de soi pour les membres du CA et de l'équipe de travail. On a repris le texte dans son intégralité et le tout a été adopté à l'unanimité! Encore une fois merci pour votre apport en matière des droits des travailleuses et des travailleurs! »

Nous constatons que ce projet nous permet d'aller à la rencontre d'un large éventail de travailleuses et travailleurs que nous ne rejoignons pas autrement. Ce travail de sensibilisation de grande envergure n'aurait pas été possible sans l'apport de plusieurs bénévoles qui se sont impliqués à plusieurs niveaux : la révision de nos outils, la promotion et la présence lors des kiosques, le montage des pochettes d'information, etc.

En fin d'année, nous avons dû revoir quelques-uns de nos objectifs et moyens de diffusion en raison de la crise sanitaire. Nous avons prévu notre présence dans plusieurs événements de grande envergure, notamment le Salon national de la femme qui devait se dérouler sur trois jours à la fin mars. Cet événement a finalement été remis au printemps 2021. De plus, certains événements qui devaient se tenir dans des organismes communautaires, telles des journées portes ouvertes, ont dû être annulés. Pour nous adapter à cette nouvelle réalité, nous nous investissons davantage à diversifier les moyens de rendre nos outils accessibles en ligne.

TA LIBIDO, PAS AU BOULOT!

Ensemble contre le harcèlement sexuel au travail.

Au
bas de
l'éche
A LA DÉFENSE
DES PERSONNES
NON SYNDIQUÉES

En collaboration avec:



21
Kiosques



+2600
Pochettes
distribuées



+1000
Rédaction et distribution
d'un modèle de politique
visant les organismes
communautaires



9
Formations gratuites
offertes

Le projet « Pour mettre fin au harcèlement au travail »
est financé par la CNESST et se déroule comme suit :

1^{er} année du projet :

entre le 1^{er} décembre 2018 et le 30 novembre 2019

2^e année du projet :

entre le 1^{er} décembre 2019 et le 30 novembre 2020.

Aux fins de ce rapport, les statistiques présentées
correspondent à l'année financière soit du 1 avril 2019 au
31 mars 2020.



Dossiers de recherche et interventions publiques

2019-2020

recherche

Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

Avril 2019 a été un moment important pour Au bas de l'échelle. Après des mois d'attente et des années de travail à faire valoir l'importance de mieux réglementer le secteur des agences de placement temporaire et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs, un règlement est enfin publié par le gouvernement du Québec : le « Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires ». Une entrevue a été accordée à La Presse Canadienne suite à la parution du règlement par la porte-parole d'ABE.

Ce règlement vient du même coup garantir la mise en application des modifications à la Loi sur les normes du travail (LNT) qui étaient sujettes à l'adoption d'un règlement. Ces modifications représentent une avancée significative tant pour les travailleuses et travailleurs d'agence que pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

S'entame alors un processus d'analyse du règlement, de discussions avec les membres du conseil d'administration et de concertation avec les membres du Front de défense des non-syndiqués pour partager nos analyses et unifier nos commentaires.

Avril 2019 a été un moment important pour Au bas de l'échelle. Après des mois d'attente et des années de travail à faire valoir l'importance de mieux réglementer le secteur des agences de placement temporaire et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs, un règlement est enfin publié par le gouvernement du Québec : le « Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires ». Une entrevue a été accordée à La Presse Canadienne suite à la parution du règlement par la porte-parole d'ABE.

Ce règlement vient du même coup garantir la mise en application des modifications à la Loi sur les normes du travail (LNT) qui étaient sujettes à l'adoption d'un règlement. Ces modifications représentent une avancée significative tant pour les travailleuses et travailleurs d'agence que pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.





Les travailleurs d'agences de placement mieux protégés



PHOTO OLIVIER JEAN, ARCHIVES LA PRESSE

De nouvelles protections pour les travailleurs qui passent par les agences de placement et les travailleurs étrangers temporaires entreront en vigueur au Québec, le 1^{er} janvier prochain.

Publié le 27 novembre 2019 à 16h40

LIA LÉVESQUE
LA PRESSE CANADIENNE

S'entame alors un processus d'analyse du règlement, de discussions avec les membres du conseil d'administration et de concertation avec les membres du Front de défense des non-syndiqués pour partager nos analyses et unifier nos commentaires.

Bien que nous étions satisfaits de la publication de ce règlement, des commentaires ont été portés à l'attention du ministre, notamment dans les sections suivantes: l'interprétation, la délivrance et le renouvellement du permis, les obligations de l'entreprise cliente, les obligations du titulaire d'un permis et le cautionnement. Au bas de l'échelle a également produit deux versions de ces commentaires : une version longue, comprenant l'ensemble des analyses et une version courte, plus simple, pour que des organisations alliées puisse également transmettre des commentaires au ministre.

Ce processus de consultation formel suite à la parution du règlement dans la Gazette officielle du Québec soulève beaucoup de commentaires de part et d'autre. Le 27 novembre 2019, une deuxième version du règlement est donc publiée dans la Gazette officielle du Québec.

Dans l'ensemble le règlement est demeuré assez similaire à la première version, quelques ajouts et des éléments ont été déplacés d'articles, mais nous avons été satisfaits de constater qu'il n'y avait pas de recul. Les commentaires que nous avons transmis lors de la première publication demeuraient toutefois pertinents. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

C'est donc par voie de communiqué qu'au bas de l'échelle a réagi à la deuxième publication du règlement « **Au bas de l'échelle salue la mise en vigueur du Règlement sur les agences de placement et les agences de recrutement des travailleurs étrangers temporaires au 1^{er} janvier 2020** »

Une entrevue a été accordée à La Presse Canadienne, et l'article a été repris dans le journal La Presse et disponible en ligne dans le lien suivant:

<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2019-11-27/les-travailleurs-d-agences-de-placement-mieux-protoges>

Participation à la Table ronde du comité d'experts sur les normes du travail fédérales modernes

Le 4 avril 2019 Au bas de l'échelle participait à la Table ronde dédiée aux organismes d'aide aux travailleuses et travailleurs, organisé par le Comité d'experts sur les normes du travail fédérales modernes. Trois organisations étaient présentes à cette consultation : le Centre des travailleurs immigrants, Force Jeunesse et ABE. Cette table ronde s'inscrivait dans une série de réunions organisées partout au pays. L'objectif du comité était d'approfondir cinq enjeux pour formuler des recommandations à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail du Canada:

1. Le salaire minimum fédéral
2. Protection des travailleurs qui occupent des emplois atypiques
3. Déconnexion des communications électroniques liées au travail après les heures de travail (aussi appelé « le droit à la déconnexion »)
4. Accès aux avantages sociaux et leur transférabilité
5. Voix collective des travailleurs non syndiqués

Bien que nous ayons peu de demandes d'information liée au Code Canadien du Travail et que nous intervenions peu, Au bas de l'échelle est identifié comme un organisme incontournable pour rendre compte de la situation des travailleuses et travailleurs non syndiqué du Québec. De plus, certaines revendications que nous portons pour les normes provinciales s'appliquent également au niveau des normes fédérales, par exemple dans les enjeux portant sur la déconnexion ou le salaire minimum. Notre analyse sur le travail atypique est également tout à fait applicable pour les travailleuses et travailleurs vulnérables régis par les normes fédérales.

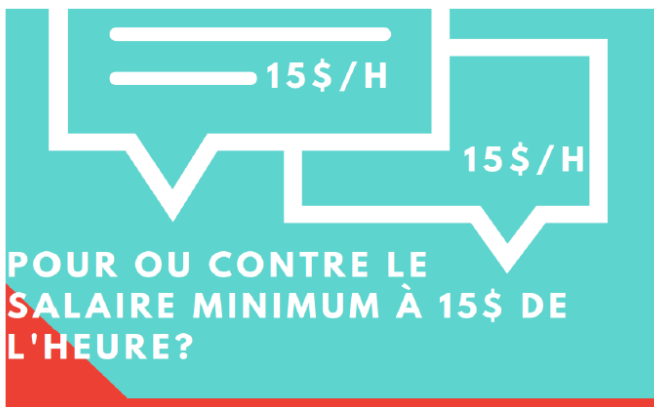
Nous avons donc accepté cette invitation et transmis nos positions et analyse au comité.

Le rapport du comité d'expert a été rendu public en juin 2019. Des recommandations du comité vont spécifiquement dans le sens des constats et propositions émises par Au bas de l'échelle pour l'amélioration des conditions de travail des personnes non syndiquées notamment sur la question du travail dans une agence de placement, la présence au travail, qui s'inscrit dans le droit à la déconnexion, la syndicalisation et la représentation des travailleurs.

Tenue d'un atelier lors de l'École des femmes de la FTQ

Le 30 mai 2019, Au bas de l'échelle était invité à tenir un atelier sur la conciliation famille/travail dans le cadre de l'École des femmes de la FTQ. L'atelier comptait 25 participantes de milieux de travail très diversifiés : du port de Montréal au Centre de la petite enfance en passant par des cols blancs et bleus de la ville de Montréal. Les femmes présentes ont également pu témoigner de mesures prévues à leur convention collective ou de l'absence de mesures !

Recherche avec le Service aux collectivités de l'UQAM



En collaboration avec M. Sid Ahmed Soussi, professeur au département de sociologie de l'UQAM, nous avons obtenu en février 2018 une subvention, dans le cadre du Programme d'aide financière à la recherche et à la création du Service aux collectivités de l'UQAM, pour mener une recherche qualitative qui a pour titre provisoire :

« La hausse du salaire horaire minimum au Québec à 15 \$: impacts sur les salariés 15-19 \$ et stratégies d'action collective pour les organisations de défense des travailleurs à bas salaires ». Le montant de la subvention vise essentiellement l'embauche d'un étudiant à la maîtrise, par le professeur responsable, pour mener à bien les recherches.

Le printemps et l'été 2019 ont été consacrés à l'enquête terrain et donc aux entrevues. Ces entrevues se sont divisées en deux catégories. La première a été constituée de cinq personnes qui interviennent dans le milieu communautaire ou syndical et qui ont été en contact avec des personnes réfractaires à la hausse du salaire minimum à 15 \$. La deuxième catégorie de rencontre s'est faite avec cinq travailleuses et travailleurs qui gagnent entre 15 et 20 \$ l'heure et qui sont eux-mêmes réfractaires à une telle hausse du salaire minimum.

Cette enquête terrain vise à identifier les facteurs à la base des réticences à une augmentation du salaire minimum à 15 \$ et à caractériser les obstacles endogènes auxquels font parfois face les organisations au sein même de leur propre structure.

Cette série d'entrevues s'est conclue en novembre par un focus group à Au bas de l'échelle en présence de travailleuses et travailleurs. Seulement trois participants sont venus à la soirée de discussion bien que l'invitation à participer avait été diffusée abondamment par courriel et dans les médias sociaux. Les chercheurs ne se sont toutefois pas montrés découragés, mais considèrent que cette participation réduite est un indicateur de quelque chose et qu'ils en tiendront compte dans leur analyse. Ils se sont dits toutefois très satisfaits de la contribution des trois personnes présentes à la soirée.

L'étude documentaire des enjeux et des impacts appréhendés d'un salaire minimum à 15 \$ s'est également poursuivie ainsi que l'analyse comparative et critique des « campagnes pour le 15 \$ » aux États-Unis et au Canada, incluant celles menées au Québec. Ce volet vise à mettre en contexte l'enquête terrain.

La transcription des entrevues, l'analyse des résultats et la rédaction se sont poursuivies à l'automne 2019 et l'hiver 2020. Le lancement du rapport final est prévu pour l'automne 2020.

Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)

Recherche partenariale sur les conditions de travail dans le communautaire

Au bas de l'échelle a poursuivi son travail de partenariat dans la recherche sur les conditions de travail dans le milieu communautaire. Nous avons toutefois été moins impliqués cette année et le travail des chercheurs a davantage porté sur l'analyse des résultats et la réaction du rapport de recherche. Nous avons toutefois fait la lecture et émis nos commentaires sur le rapport préliminaire qui a été soumis. Sont aussi partenaires dans cette recherche : la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) et le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Le lancement du rapport de recherche est prévu en novembre 2020 et des outils de communications seront développés pour faire valoir les résultats.

Après-midi de réflexion sur les enjeux que posent les dernières modifications de la Loi sur les normes du travail pour les travailleuses et travailleurs pauvres.

Le 19 décembre 2019, le GIREPS organisait un après-midi de discussion sur les enjeux des modifications à la Loi sur les normes du travail. Au bas de l'échelle était présent tout comme une vingtaine d'autres personnes à la fois du milieu universitaire, professeurs et étudiants, que de représentants de groupes communautaires. Nous avons pu partager nos expertises et nos analyses sur les modifications à la Loi sur les normes du travail.

Participation à une table ronde lors du congrès du département des relations industrielles de l'Université Laval à Québec

La porte-parole d'ABE a été invitée à prendre la parole le 26 avril 2019 lors de la table ronde d'ouverture au 71^e Colloque des relations industrielles à l'Université Laval sous le thème, « Travail, emploi et qualité de vie ». La question de discussion de la table ronde était la suivante : Salaire minimum et compétitivité : est-il possible de dépasser ce dilemme ? Les autres intervenants à cette table ronde étaient Daniel Boyer, président de la FTQ, et un économiste de droite, contre la hausse du salaire minimum à 15 \$.

Conférence de presse « Déclaration commune pour le salaire minimum à 15\$ »

Le 15 novembre 2019 avait lieu au Centre St-Pierre une conférence de presse sur une déclaration commune pour l'augmentation du salaire minimum à 15 \$. Cette déclaration était à l'initiative du Centre des travailleurs immigrants. Au bas de l'échelle a assisté à la conférence de presse en soutien et comme signataire de la déclaration. Deux travailleuses et un travailleur prenaient la parole pour témoigner de leurs conditions de travail.

Prise de parole lors de la marche du 1er mai 2019

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

**POUR LE QUÉBEC
QU'ON VEUT**

MANIFESTATION À MONTRÉAL
RASSEMBLEMENT AU MÉTRO PARC
LE 1^{ER} MAI 2019, 18 H



Le thème de la marche du 1^{er} mai 2019 était « Le Québec qu'on veut ». Au bas de l'échelle était l'organisme choisi par la coalition pour représenter les groupes communautaires et prendre la parole lors des discours à la fin de la marche. Plusieurs sous thèmes étaient associés au thème principal et nous sommes intervenus sur celui du travail : « Le Québec qu'on veut : De bonnes conditions de travail, partout »

En tant que représentant des organismes communautaires, nous devions également être présent au point de presse en début de la marche. Une très bonne entrevue a été donnée à une journaliste de Radio-Canada avec le représentant syndical pour la marche. L'entrevue que nous avons accordée a aussi donné lieu à un reportage dans le cadre de RDI Économie le soir même.

Campagne 5-10-15

À propos : Lancée le 7 octobre 2016, la campagne 5-10-15 comprend les organisations suivantes : le Front de défense des non-syndiqué-es, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ). Le comité de coordination de la campagne est formé d'un représentant de chaque organisation.

Les trois revendications portées par la campagne 5-10-15 sont les suivantes :

- 5 :** que les travailleuses et travailleurs puissent avoir accès à un horaire de travail 5 jours à l'avance;
- 10 :** qu'ils puissent bénéficier de 10 jours de congé payé pour maladie ou responsabilités familiales;
- 15 :** que le salaire minimum soit fixé à 15 \$ l'heure au Québec.

Comme à son habitude la campagne 5-10-15 a tenu une conférence de presse pour souligner l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai 2019. Elle avait lieu à la station de métro Papineau à 7h 30 le matin. Une représentante ou un représentant par organisation étaient présents : le président de la CSN, du SPGQ et de la CSD, la présidente de la CSQ, la porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté et du Front de défense des non-syndiqués, ainsi que le vice-président du SFPQ.



Les membres de la coalition 5-10-15 ont distribué des tracts mercredi matin à la station de métro Papineau. (Métro/Josie Desmarais)

Une invitation aux médias a bien entendu été diffusée ainsi qu'un communiqué « Le salaire minimum à 12,50 \$ - Encore trop loin de la cible ». La couverture a été moins intéressante qu'à l'habitude, mais un très bel article a paru dans le Journal Métro. Notez que les médias étaient très occupés par les inondations !

À l'automne 2019, une lettre ouverte, signée des deux porte-parole de la campagne, a été publiée « Quand la pénurie de main-d'œuvre frappe, une solution à adopter : le 5-10-15 ». Malheureusement cette lettre ouverte n'a pas été reprise par les grands quotidiens, mais elle s'est tout de même retrouvée dans les bulletins internes des organisations de la campagne, notamment dans le bulletin d'Au bas de l'échelle.

Toujours à l'automne, une demande de rencontre a été transmise au ministre du Travail. La campagne n'obtient toutefois pas cette rencontre. Une campagne de lettre a été parallèlement organisée pour inviter les organisations qui appuient la campagne à écrire à leur député pour demander de faire pression auprès du gouvernement, tout particulièrement auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Monsieur Jean Boulet, puisque c'est lui qui annonce la prochaine hausse du salaire minimum.



C'est plus de 200 lettres qui ont été transmises à des députés dans plusieurs régions du Québec, notamment le Bas St-Laurent, l'Estrie, Montréal, Québec et la Mauricie. Environ 75 % des lettres ont été transmises par des groupes communautaires et le reste par des organisations syndicales. Le message porté : « Parce que travailler au salaire minimum rime encore et toujours avec pauvreté, la campagne 5-10-15 considère que le gouvernement doit porter le salaire minimum à 15 \$/h, le plus rapidement possible. ».

Le ministre du Travail a annoncé son intention d'augmenter le salaire minimum de 60 cents au 1er mai 2020, le 18 décembre 2019. La campagne 5-10-15 a vite réagi à l'annonce en publiant une fois de plus un communiqué « Hausse du salaire minimum: La campagne 5-10-15 croit que l'augmentation de 0,60 \$ est nettement insuffisante ». Suite à sa parution, une entrevue a été accordée par la porte-parole du FDNS à LCN, le 19 décembre au matin, en direct. La vidéo de cette entrevue se retrouve sur la page Facebook de la campagne et a été partagée plus de 1 700 fois !

La Journée internationale des droits des femmes du 8 mars a été soulignée une fois de plus par une campagne dans les médias sociaux. Trois vignettes ont été créées et partagées. Sur Facebook, 140 personnes ont partagé l'une de ces vignettes, 44 personnes y ont réagi, près de 14 000 personnes ont été atteintes et 699 interactions ont été générées.



Réflexion pour l'année à venir

Les membres de la campagne se questionnent et réfléchissent à une façon de plancher sur la révision de la revendication du 15 \$ l'heure. Cette cible à atteindre, pour le salaire minimum, doit évoluer. Le mois de mars 2020 s'est conclu sur fond de crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette crise a permis de faire ressortir l'importance de certains emplois faiblement rémunérés comme étant essentiels : les personnes préposées aux bénéficiaires, les personnes qui travaillent dans les services de maintenance, notamment le nettoyage dans les hôpitaux, les caissières et caissiers du secteur de l'alimentation. Cette crise a eu aussi des répercussions très négatives pour des personnes qui travaillent dans des secteurs comme l'hébergement, la restauration ou le commerce de détail. Ces éléments sont à prendre en compte pour une bonne analyse et la recherche d'un indicateur qui permet de sortir les personnes travaillant au salaire minimum de la pauvreté.

Concertation et collaboration avec d'autres organismes

2019-2020

Concertation

Front de défense des non syndiquées

À propos

Le Front de défense des non-syndiqué-es (FDNS) regroupe environ 25 organismes populaires et syndicaux. Il lutte pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non syndiquées. Au bas de l'échelle coordonne cette coalition avec l'appui du comité de coordination qui était composé pour l'année 2019-2020, d'Illusion Emploi de Sherbrooke, du Carrefour d'aide aux non-syndiqués-es (CANOS) de Trois-Rivières, du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN), de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Les membres se sont rencontrés à quelques reprises cette année. Deux fois à l'occasion de rencontres régulières et quatre fois en sous-comité de travail soit, deux rencontres pour le comité application de la Loi sur les normes du travail et deux fois pour le comité sur les travailleuses et travailleurs migrants.

La rencontre du printemps 2019 a principalement porté sur la publication du « Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires ». Au bas de l'échelle a présenté les différents éléments du règlement et les membres ont partagé leur analyse et leurs différents points de vue. Ils se sont entendus pour transmettre au nom de leur organisation le projet de commentaires qui a été rédigé par Au bas de l'échelle et bonifié par les discussions et propositions des membres du FDNS.

À l'automne 2019, les membres ont dressé un plan d'action pour l'année et divisent le travail et les interventions en deux comités de travail, particulièrement pour assurer un suivi de l'application des modifications à la Loi sur les normes du travail suite à la réforme. Les changements sont effectivement nombreux et des questions demeurent au sein des membres : est-ce que les travailleuses et travailleurs non syndiqués sont bien informés de ces changements et est-ce qu'ils comprennent bien leur portée dans le respect de leurs droits ? Ces questions guideront le travail des comités à l'hiver 2020.

Le comité LNT est composé des organisations suivantes : Au bas de l'échelle, le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants, le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail, le Regroupement d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants temporaires du Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, le Carrefour d'aide aux non-syndiqués, Illusion emploi et le Mouvement action chômage de Montréal.

En plus d'aborder les modifications à la LNT, le comité s'est également penché sur une éventuelle réforme du régime de santé-sécurité au travail en se concentrant plus spécifiquement sur la reconnaissance des lésions psychologiques dues au harcèlement psychologique. L'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades s'est joint aux discussions du comité ainsi que Rachel Cox, professeure en droit à l'UQAM.

Le comité travailleuses et travailleurs migrants est quant à lui composé de : Au bas de l'échelle, le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants, le Regroupement d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants temporaires du Québec et le Carrefour d'aide aux non-syndiqués.

En plus des modifications à la LNT qui s'appliquent spécifiquement aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, et qui sont entrées en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020, d'autres questionnements s'insèrent dans les travaux du sous-comité sur les travailleuses et travailleurs migrants notamment : Quels moyens sont mis en place pour soutenir les travailleurs étrangers temporaires (TET) qui perdent leur lien d'emploi avant la fin de leur contrat ? Quelles stratégies peuvent être développées pour les aider à trouver un nouvel employeur et éviter de devoir quitter le pays ?

Ces différentes organisations desservent directement des personnes non syndiquées par leurs services et leurs interventions. Les comités ont souhaité documenter certaines de leurs préoccupations, notamment au niveau de l'application des nouvelles dispositions à la LNT en utilisant l'outil Survey Monkey et le partage dans les médias sociaux. Un questionnaire sur le harcèlement psychologique a été réalisé par au bas de l'échelle et le GAIHST, mais malheureusement les consultations sur l'outil devaient avoir lieu fin mars et la mise sur pause de l'économie et la crise sanitaire a eu des répercussions aussi pour les organismes. Le travail est donc à poursuivre pour la prochaine année financière. ●

Comité consultatif normes du travail de la CNESST

À l'automne 2019, Au bas de l'échelle recevait la nouvelle que l'une de ses représentantes avait été nommée par le ministre du Travail pour siéger au Comité consultatif normes du travail de la CNESST, à titre de représentante des travailleuses et travailleurs non syndiqués.

Le Comité consultatif est appelé à donner son avis au ministre du Travail ou à la CNESST sur toute question relative à la Loi sur les normes du travail. Il s'agit d'une opportunité pour Au bas de l'échelle, puisqu'il est l'instance privilégiée pour échanger sur les divers enjeux, qu'il s'agisse du contenu d'un règlement, de la production d'outils ou encore de difficultés de mise en œuvre de la Loi.

Ce comité est composé de dix membres, tous nommés à la suite d'une consultation du ministre auprès d'organismes représentatifs des employeurs et des personnes salariées. Une seule rencontre s'est tenue avant la fin de l'année, en février 2020. Cette rencontre était animée par la vice-présidente de CNESST aux normes du travail. Parmi les sujets abordés : les travailleurs payés à pourboire, le sommaire statistique du bilan de l'année 2019, le recours en vertu d'une disparité de traitement, les nouvelles dispositions de la loi entourant les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, les agences de placement temporaire et le programme PARLE – la plateforme d'aide aux règlements des litiges en ligne. Tous des sujets d'importance et au cœur du travail fait par Au bas de l'échelle.

Comité consultatif personnes immigrantes (CCPI) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Au bas de l'échelle a poursuivi son implication au sein du CCPI cette année en assistant à trois rencontres. Ce comité nous offre une source d'information précieuse pour pouvoir mieux conseiller notre clientèle, mais également influencer les débats, les recherches et les propositions du CCPI à la CPMT. Les personnes immigrantes représentent 44 % des personnes desservies par nos services d'information cette année.

Durant l'année, les discussions ont porté entre autres sur un avis que le CCPI doit produire dans la prochaine année et qui inclura une analyse du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Il y aura notamment un axe qui inclura l'amélioration de son accès pour les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux. De plus, l'une des orientations de la Commission des partenaires du marché (CPMT) pour 2020-2021 est la régionalisation. Cette orientation sera incluse dans l'avis avec aussi un souci pour les travailleuses et travailleurs étrangers qui se retrouvent de plus en plus dans différentes régions du Québec et dans différents types d'emploi.

Les discussions ont également porté sur les consultations lancées au 14 février par le gouvernement du Québec sur le Programme de l'expérience québécoise (PEC). Ce programme permet un accès à l'immigration permanente sous différentes conditions. Les consultations sur le PEC permettent de mettre aussi en lumière certaines préoccupations pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. Notamment l'atteinte du niveau 7 en français, avoir complété un an dans un même emploi, la distinction selon les secteurs d'activité dans l'éligibilité au PEC et aussi selon le statut lié au programme de travail étranger temporaire (ex. qualifié ou peu qualifié).

Pour Au bas de l'échelle, ces discussions sont importantes puisque nous avons eu des cas de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires au service d'information qui malheureusement ne se qualifiaient pas au PEC (à cause du niveau de français ou de la durée de leur emploi de moins d'un an) par exemple des travailleurs colombiens (soudeurs) ou de la Biélorussie.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) : Conférence sur les programmes de travail étranger temporaire.

À la demande de la TCRI, Au bas de l'échelle a été invité à aller présenter les principaux volets du programme des travailleurs étrangers temporaires et l'application de la Loi sur les normes du travail à ces travailleuses et travailleurs. Cette présentation survolait aussi le rôle des différents paliers de gouvernement, les problématiques du permis nominatif (lié à un seul employeur), les similitudes et les différences des différents volets du programme. Elle permettait aussi de prendre conscience des limites qui sont imposées à ces travailleuses et travailleurs et des difficultés à occuper un autre emploi.

Une cinquantaine d'intervenantes et d'intervenants d'organismes en intégration des personnes immigrantes et en employabilité étaient présents. Ils provenaient de différentes régions du Québec. Suite à cette présentation, nous avons reçu une deuxième demande, cette fois-ci pour rencontrer plus

spécifiquement les intervenantes et intervenants de l'organisme l'Hirondelle. Une quinzaine de personnes étaient présentes pour cette présentation.

Ces deux présentations et les questionnements des personnes présentes ont amené Au bas de l'échelle à réfléchir à élargir son offre de formation pour y ajouter le sujet spécifique des programmes de travail étranger temporaire. Au Québec, l'immigration temporaire est supérieure annuellement à l'immigration permanente depuis 2011 et cette tendance va en s'accroissant. Ces travailleuses et travailleurs sont de plus en plus nombreux à faire des demandes d'aide et d'accompagnement. Malheureusement, pour bien intervenir auprès d'eux, une connaissance approfondie des différents volets du programme est nécessaire et bien comprendre les mesures qui peuvent être prises pour les accompagner.

Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Les travaux de la coalition se sont concentrés, depuis juin 2019, essentiellement à l'analyse du projet de loi 32 « Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel ». Le mémoire « Pour un meilleur accès à l'aide juridique, au-delà de la justice pénale » de la Coalition a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 23 octobre 2019. Les changements à la loi, adoptés et entrés en vigueur au 5 juin 2020, présentent quelques gains, mais comme l'ensemble du projet de loi ratissait très large, les avancées au niveau de l'accès à l'aide juridique demeurent minimes et décevantes, considérant les besoins pour un réel accès à la justice. À cet égard, nous sommes au premier rang pour constater les besoins ressentis par les travailleuses et travailleurs qui pourraient, pour plusieurs, bénéficier de l'accompagnement gratuit d'un.e avocat.e lors d'une médiation devant la CNESST. Depuis décembre 2019, Au bas de l'échelle continue d'appuyer les revendications de la coalition et en demeure membre toutefois, nous avons pris la décision de suspendre pour le moment notre implication au comité de coordination.

Conférences conjointes avec le MAC de Montréal pour le Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM)

À la demande du RAANM, nous avons planifié avec le MAC de Montréal, quatre rencontres destinées spécifiquement aux travailleuses et travailleurs proche-aidant.e.s. La conférence, d'une durée totale d'environ une heure et demie, aborde dans un premier temps les congés permis par la LNT. La deuxième partie se concentre sur les différentes catégories de prestations de l'assurance-emploi et les conditions à remplir pour les recevoir. Trois des quatre rencontres prévues ont eu lieu et se sont déroulées dans différents quartiers de Montréal (La Casa d'Italia à Villeray, CDC Centre-Sud et PITREM à Anjou).

Journée portes ouvertes « Jeudis de la justice » aux Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles

Le 4 avril 2019 se tenait une journée portes ouvertes sur divers enjeux liés au monde du travail. Parmi les activités qui s'y déroulaient, des cliniques juridiques gratuites étaient offertes et trois mini-ateliers. Nous avons été invités afin d'y tenir un de ces ateliers sur la Loi sur les normes du travail (LNT). Les participants à la journée provenaient en grande partie d'un organisme communautaire en insertion sociale et professionnelle. L'atelier, qui a pris la forme d'un jeu-test sur la LNT, a suscité plusieurs échanges et discussions.

Journée porte ouverte au Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement au travail (GAIHST)

Dans le cadre du mois de la justice organisé par Juripop, le GAIHST a organisé une journée portes ouvertes le 25 février 2020 et nous a sollicités pour nous joindre à eux. Au bas de l'échelle y était durant l'après-midi afin d'offrir des consultations individuelles plus spécifiquement sur la LNT et les recours possibles à la division normes du travail de la CNESST. Il y a cependant eu un très faible taux de participation durant les heures où nous y étions et nous n'avons eu aucune demande de consultation. L'idée de rassembler plusieurs groupes de défense des droits afin d'être en mesure d'offrir aux travailleuses et travailleurs des réponses recoupant plusieurs domaines de droit est pourtant intéressante et, si le GAIHST voulait tenter à nouveau l'expérience en misant sur la promotion de l'événement, nous pourrions répéter l'expérience avec plaisir.

Regroupements et coalitions dont ABE est membre

- Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT)
- Coalition du 1^{er} mai
- Coalition pour l'accès à l'aide juridique
- Coalition sur la conciliation famille-travail-étude
- Collectif pour un Québec sans pauvreté
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Front de défense des non-syndiqué.e.s
- Ligue des droits et libertés
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal (TROVEP)

Stage d'exploration de carrière Montréal relève – Classes Affaires

Le stage exploration Carrière permet à des élèves de 3^e et 4^e secondaire de s'intégrer, le temps d'une semaine, dans le quotidien d'un milieu professionnel de leur choix. Cette expérience leur permet d'explorer concrètement un milieu de travail qui les interpelle et de s'informer, directement auprès des personnes qui y œuvrent, sur les parcours académiques et les compétences personnelles requises pour satisfaire aux exigences. Au bas de l'échelle a une fois de plus accepté avec plaisir d'y participer tout en s'alliant à nouveau avec le MAC de Montréal pour accueillir deux élèves durant la semaine du 2 au 5 juillet 2019. Nos deux organismes s'inscrivent dans la catégorie « Domaine juridique en milieu communautaire » et permettent aux élèves d'avoir une expérience plus diversifiée et se familiariser avec la mission et les différents volets d'action de chacun.



« C'est le stage que je voulais, exactement comme je l'imaginais. (Ce que j'ai préféré) c'est d'entendre les personnes appeler pour de l'aide et écouter parler l'avocate aux personnes »

« Avec un peu de recul sur ma courte semaine passée dans ces deux milieux, j'ai appris énormément sur ABE et le MAC, principalement sur les valeurs et qualités qu'il faut avoir pour travailler dans ces organismes. (...) Au début, j'ignorais complètement l'existence de ces mondes et ces communautés à part entière qui pourtant devraient être connus de tous. J'ai énormément aimé mon stage qui m'a fait rencontrer des citoyens engagés et impliqués dans leur société. Ils contribuent, selon moi, à améliorer notre ville pour le bien commun de tous, à chaque jour.»

« Au Bas de l'Échelle était un organisme qui m'intéressait beaucoup à cause de mon intérêt pour le droit et puisque j'aime défendre et manifester afin d'avoir la justice. J'ai pu trouver cet organisme extraordinaire grâce à Montréal Relève, qui vient à mon école et nous encourage à faire des stages gratuitement. (L'équipe m'a) montré beaucoup de choses dans le domaine, comme la patience qu'il faut avoir quand on travaille autour du droit, comment on répond aux questions de la population et plusieurs autres aspects importants. Ce que j'aime le plus d'Au Bas de l'Échelle est de la façon qu'elles travaillent comme une famille pour aider et améliorer notre communauté. Je n'oublierais jamais cette expérience incroyable. »

Au bas de l'éche^{le}
À LA DÉFENSE DES PERSONNES NON SYNDIQUÉES

Vie associative

2019-2020

vie
associative

6. Vie Associative

95
Membres
actifs
2019-2020

Au 31 mars 2020, Au bas de l'échelle comptait 95 membres actifs, 20% de moins que l'année dernière. En ayant constaté cette tendance à la diminution depuis 2016, l'équipe de la permanence a produit un rapport détaillé sur les adhésions et le membership. Ce rapport a été le sujet de discussion lors de l'assemblée générale d'orientation de février 2020. À cette occasion, plusieurs idées et pistes de solution ont été explorées et il a été possible de constater que certains ajustements à la politique actuelle s'avèrent nécessaires. Les démarches ont été entamées et elles se poursuivent.

Néanmoins, Au bas de l'échelle compte sur la participation active et l'engagement de ses membres. Leur contribution en cours d'année a rendu possible la réalisation de plusieurs de nos activités.

Vie démocratique

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 12 septembre 2019. Ce sont 17 membres qui ont assisté à la présentation du rapport annuel et des états financiers pour l'année 2018-2019 et qui ont élu les membres du conseil d'administration.



CA 2018-2019

Colin Lefebvre • *Président*
François-Matthieu Drouin • *Trésorier*
Hugues Rondeau • *Secrétaire*
Diane Dwyer
Louis-Serge Houle
Yanick Vaillancourt
Guadalupe Macias • *représentante de l'équipe de la permanence*

CA 2019-2020

Colin Lefebvre • *Président*
François-Matthieu Drouin • *Trésorier*
Rosabelle Cameron-Trottier • *Secrétaire*
Ahmad El Katib
Anne Pineau
Hugues Rondeau
Cynthia Bergeron • *représentante de l'équipe de la permanence*

Le travail du Conseil d'administration d'ABE

Les membres du conseil d'administration s'investissent bénévolement auprès d'Au bas de l'échelle.

Formé par six membres et une représentante de l'équipe de la permanence, le conseil d'administration est responsable d'assurer le bon fonctionnement d'Au bas de l'échelle, veiller à sa saine gestion et son développement, le tout, dans l'intérêt de ses membres et des travailleuses et travailleurs non syndiqués du Québec.

En 2019-2020, ils ont participé à 14 réunions du Conseil d'administration totalisant 279 heures de travail bénévole. Ce chiffre inclut une heure de préparation à chaque réunion.

Parmi d'autres activités auxquelles les administrateurs ont participé, nous comptons celles qui suivent :

- La signature de chèques et l'autorisation de transactions bancaires mensuelles de façon régulière par les président et trésorier du conseil.
- La participation d'un de ses membres au comité d'embauche pour les nouveaux formateurs et un commis comptable
- Leur présence à plusieurs activités de représentation et de réseautage

Au total, ce sont **306** heures qui ont été généreusement investies par les membres du conseil d'administration d'ABE

Assemblée générale d'orientation - AGO



Le samedi 1er février 2020, 21 membres se sont donnés rendez-vous à l'assemblée générale d'orientation. Cela a été le moment pour les membres, de discuter notamment des gains obtenus avec l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement des travailleurs temporaires ; d'avoir un aperçu des défis observés dans l'application des nouvelles dispositions à la Loi sur les normes du travail ; d'échanger sur les propositions de recommandations pour l'année 2020-2021, et de participer à la discussion sur le membership d'Au bas de l'échelle. Cela a été une assemblée très dynamique et productive qui a mené à plusieurs réflexions qui seront à la base du plan d'action des années à venir.



Soirée-bénéfice 2019

La soirée-bénéfice du 6 juin 2019 a permis à Au bas de l'échelle de collecter plus de 10 000 \$ grâce à la présence de plus de 60 personnes, à leur participation à l'encan silencieux et à la générosité de nos commanditaires: *La CSN, Première Moisson, restaurant O'Thym, les Brasseries Sleeman, le Marché des Saveurs du Québec, Porc meilleur, Richard Séguin, Daniel Lalonde, Marianne Chauveau, Mirabelle Théodorescu, Groupe Modus, Salon Yvon Haute coiffure – Desbo Distribution Inc., RéZin Sélection, Stéphan Côté, Tournées Micheline Bleau, Théâtre Rialto, Jacques Goldstyn (Boris), Marc Béland, Mario Légaré.*

Cette réussite n'aurait pas été possible sans le travail dévoué de nos bénévoles qui ont consacré un nombre important d'heures à effectuer les activités logistiques nécessaires pour mener à bien l'évènement.



106

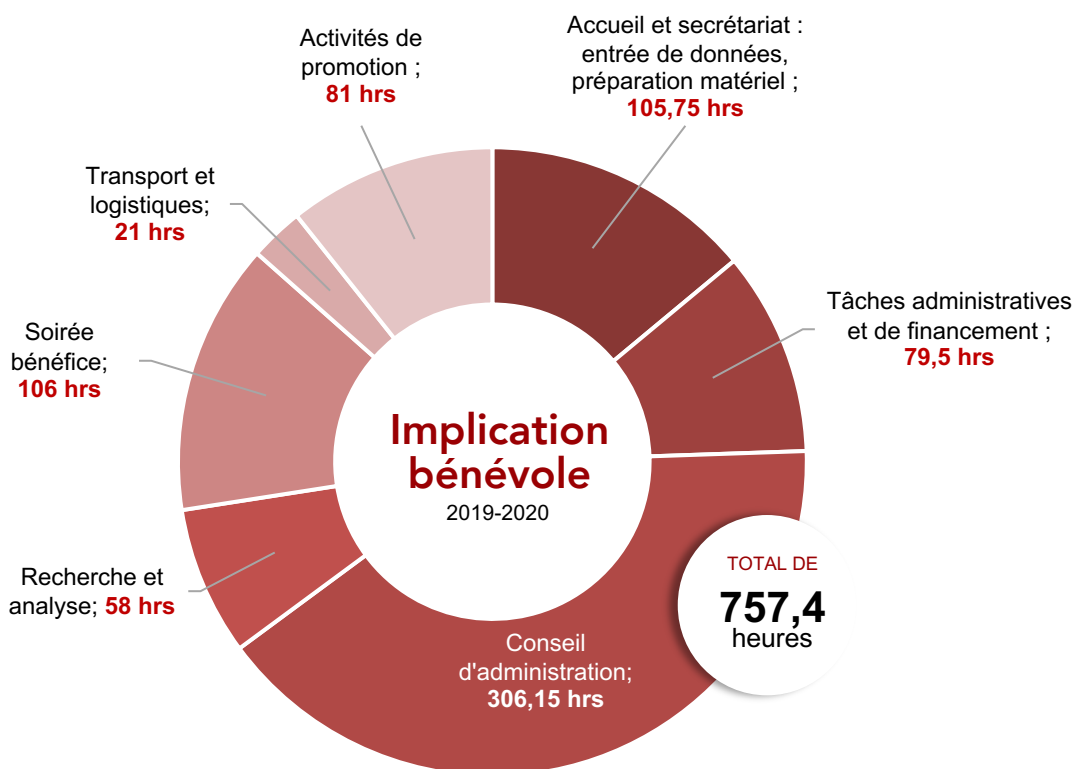
heures de
travail
bénévole



Bénévolat

Les ami-es d'Au bas de l'échelle forment une équipe de bénévoles dynamique qui s'impliquent dans différentes tâches et activités tout au long de l'année. Ils sont des personnes pour qui la justice sociale est importante, qui désirent de meilleures conditions de travail pour toutes et tous et qui veulent mettre leurs compétences et leur temps à contribution. En effet, en 2019-2020, **ces personnes ont accordé un total 451,25 heures selon les catégories d'activités suivantes:**

- Accueil au service d'information téléphonique : contact direct avec les personnes qui nous appellent pour prendre les messages laissés à notre service d'information téléphonique
- Secrétariat : saisis d'information dans nos bases de données, compilation des statistiques et préparation du matériel pour les séances d'information, les formations et les activités de promotion
- Tâches administratives et de financement : campagne de sollicitation des dons, suivis et envois postaux
- Recherche et analyse : la mise à jour de documents d'information juridique, y compris le site Web
- Transport et logistique
- Activités de promotion : présence et travail de sensibilisation dans les kiosques du projet « Pour mettre fin au harcèlement au travail », manifestations, marches, etc.
- Soirée-bénéfice : un effort collectif où plusieurs personnes bénévoles sont impliquées.



Promotion et gestion

2019-2020

gestion
et promotion

7. Promotion

Site Web

Nous avons poursuivi cette année la construction de notre nouveau site web. Nous avons planché sur une révision en profondeur et mis un accent particulier sur la section juridique portant sur les droits au travail. Cela dans le but de rendre la recherche d'information et la navigation plus intuitive. Nous avons donc fait un travail de réaménagement important de ses différentes sections. Certaines parties ont aussi nécessité d'être vulgarisées davantage. Le site web d'ABE regorge d'informations juridiques et de nombreuses pages y sont dédiées, ce sont les pages les plus consultées de notre site.

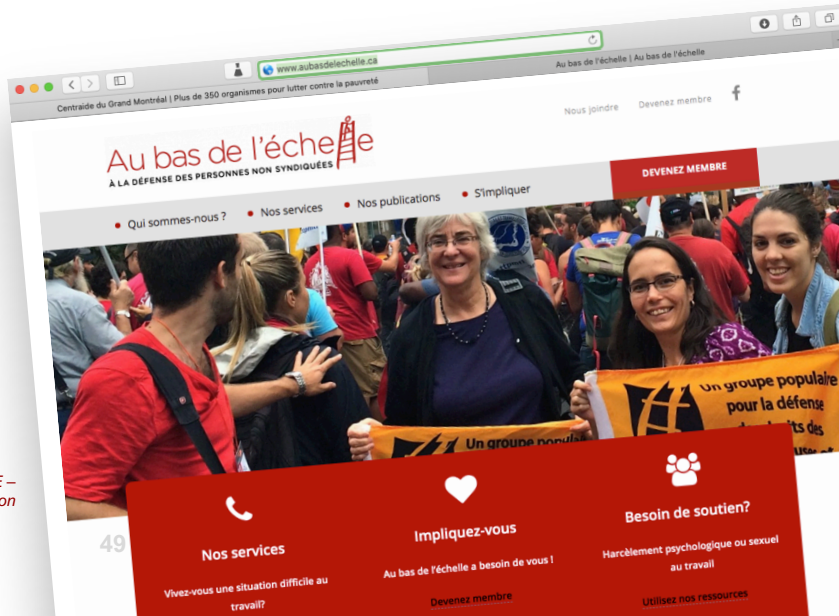
C'est d'ailleurs ce que confirment, encore une fois, les statistiques disponibles que nous générons chaque année avec l'interface de « Google Analytics ». Le site web d'ABE a généré tout près de 100 000 visites provenant du Québec, de la part de 97 725 utilisateurs différents pour 147 091 pages consultées. Toutes ces statistiques sont similaires aux statistiques de l'année dernière. Comme toujours, la page la plus visitée est encore une fois la rupture du lien d'emploi, vient ensuite les congés, une nouveauté puisqu'ils ne ressortent habituellement pas, mais ce changement pourrait être dû à l'ajout de congés payés à la LNT pour maladie ou responsabilités familiales. Viennent en troisième et quatrième place, le harcèlement psychologique et les plaintes à la CNESST. Toutes ces pages se retrouvent dans la section « Vos droits au travail ». Sur les dix pages les plus consultées, neuf se trouvent dans la section vos droits au travail et représentent à elles seules plus de 100 000 pages vues, soit 68 % des consultations. Notre site Web est décidément un outil de référence pour les travailleuses et travailleurs du Québec. Nous prévoyons la mise en ligne du nouveau site dans la prochaine année et nous espérons qu'il répondra encore mieux aux besoins.

Page Facebook

Au 31 mars 2019, notre page Facebook avait 2 325 j'aime, soit 227 de plus que l'année dernière et comptait 2 505 abonnés. C'est donc 180 personnes qui sont abonnées et suivent nos publications sans, nécessairement, « aimer » la page. Au bas de l'échelle a fait 157 publications cette année. Les femmes se retrouvent en majorités parmi nos abonnées à 64 %.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 25 à 54 ans, à 70 %. Les moins de 24 ans ne représentent que 3 %, tandis que les 55 ans et plus, 24 %. Parmi les abonnées à notre page, 64 % habitent la grande région métropolitaine (Montréal, Laval, Longueuil), 85 % ont comme langue le français et 12 % l'anglais. Les autres langues sont l'espagnol et l'arabe.

*Le nouveau site Web ABE –
en construction*



8. Financement et gestion interne

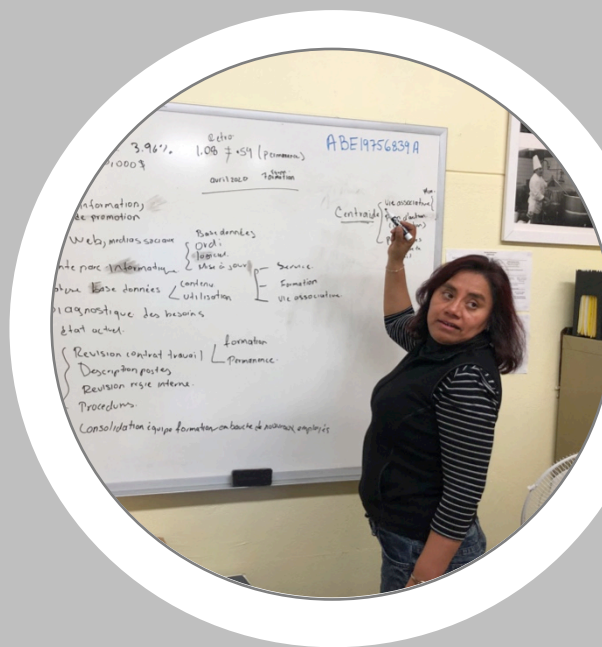
Recherche et demandes de financement

Comme à chaque année, Au bas de l'échelle a participé à la campagne de financement de Centraide du grand Montréal. Notre participation s'est manifestée en deux volets : le premier a été notre présence le 2 octobre 2019 à la « Marche aux 1000 parapluies » qui, année après année, lance la campagne. Au bas de l'échelle y était bien représenté par l'équipe de travail, ainsi que des membres et bénévoles de l'organisme. Comme deuxième volet, nous avons contribué à la collecte de fonds au bénéfice de Centraide et sollicité nos membres à donner.

Ensuite, nous avons poursuivi cette année notre projet « Vers un milieu de travail exempt de harcèlement » et obtenu pour une deuxième année un financement du projet.

Nous avons également bénéficié d'une subvention du gouvernement fédéral dans le cadre du programme Placement carrière été qui vise l'embauche d'une étudiante ou d'un étudiant durant la période estivale.

Au bas de l'échelle à jongler avec un problème inhabituel cette année : la gestion d'un surplus important. Dans toute notre histoire, c'est la première fois qu'une telle situation se produit et nous devons mettre en place des mesures dans l'année à venir pour déterminer les meilleurs solutions et moyens à mettre en œuvre pour diminuer ce surplus. L'embauche de personnel est bien entendu dans les plans, notamment l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif.



Organisation interne

Ayant pour but d'augmenter l'impact de nos efforts pour l'amélioration des conditions de travail pour les personnes non syndiquées du Québec, plusieurs démarches liées à l'organisation du travail et l'optimisation des tâches ont été menées par l'équipe de la permanence au cours de 2019-2020.

Parmi les activités mises en place avec l'accord du Conseil administration, l'équipe a démarré un processus d'analyse, de réorganisation des postes de travail et de répartition des tâches. Ce travail a permis d'évaluer et mieux comprendre nos besoins en terme de personnel ainsi que de support informatique qui seront nécessaires dans les années à venir.

Centre social et communautaire de la Petite Patrie

Depuis quelques années, Au bas de l'échelle, avec les autres organismes qui logent au 6839 rue Drolet, sommes parties prenantes d'un grand projet : le Centre social et communautaire de la Petite-Patrie (CSCPP). L'objectif est de créer un lieu de convergence dans le quartier et de devenir acquéreur de la bâtisse qui est actuellement la propriété de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Cet objectif d'achat par le CSCPP vise à éviter aux organismes locataires une reprise par la CSDM de cet immeuble excédentaire et ainsi éviter l'éviction. De devenir propriétaire permettra également aux organismes de maintenir un loyer abordable et de conserver ce lieu comme une porte ouverte pour répondre à différentes problématiques et besoins des gens du quartier, mais également d'autres quartiers de Montréal et de ses environs.

L'aboutissement d'un tel projet est toutefois de longue haleine et rempli d'embûches financières et administratives. Les démarches ne se sont malheureusement pas conclues encore cette année. Les canaux de communications sont toutefois toujours ouverts entre la CSDM, le CSCPP, le ministre de l'Éducation, et les bailleurs de fonds. La Ville de Montréal et l'arrondissement de la Petite Patrie qui subventionneront une partie de l'achat se montrent très patients et tolérants et reconduisent d'année en année les subventions accordées.

L'équipe de travail

2019-2020

En ordre alphabétique :

Équipe de la permanence

Cynthia Bergeron

Responsable des services d'information

Maria Delgado

Responsable de la formation et de la vie associative

Mélanie Gauvin

Responsable du Front de défense
des non-syndiqués

Guadalupe Macias

Responsable du financement, de la promotion
et de la gestion interne



Un organisme financé par



Centraide
du Grand Montréal